

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DÉPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2011

L'an DEUX MILLE ONZE, le 12 Mai, à 14 heures, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la salle Jean FAVRE à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Date de convocation :
02 Mai 2011

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	7	13
Représentés	1	2

Étaient présents :

MM. et Mme les Conseillers Généraux : F. ARNOUD, J.F. EDME, B. GENDROT, D. JANNAUD, J. LIPP, J.M. RABIET, Y. ROSSIGNEUX ;

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : M.-Ch. BLONDELLE, J.P. BREDELET, D. CHAUFOR, Ch. GUENE, G. JANNAUD, G. JEANNEL, J.P. MARECHAL, J.M. MOLLET, D. ROBIN (pouvoir de P. CESCA), M.-J. RUEL, P. SAURET, M. TITUS-CARMEL, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de A. NOIROT et J. BULIN);

Membre à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

Étaient représentés et excusés :

M. le Conseiller Général : A. NOIROT (donne pouvoir à J.M. VOILLEMEN),

MM les représentants des Communes et Communautés de Communes : J. BULIN (donne pouvoir à J.M. VOILLEMEN), P. CESCA (donne pouvoir à D. ROBIN);

Étaient excusés : Madame Catherine SADRIN (Sous-préfète de LANGRES), R. ESMARD (O.N.F.), D. RIBAUT (Trésorier de LANGRES), F. POINSOT (Subdivision V.N.F. LONGEAU).

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 14 heures.

Le Président accueille les nouveaux membres du Comité Syndical. Un tour de table de présentation des membres du Comité est réalisé.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Délibération n°2011-025

Objet : Élection du Président

Le doyen d'âge, Monsieur Francis ARNOUD assure la présidence du Comité Syndical pendant l'élection du Président

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical procède à l'élection du Président.

Se déclarent candidats : Monsieur Didier JANNAUD
Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN

Résultat du scrutin :

Suffrages exprimés : 31

Votes blancs : 0

Votes nuls : 0

Monsieur Didier JANNAUD obtient 13 voix.

Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN obtient 18 voix.

Est élu Président du Comité Syndical au premier tour du scrutin, Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Délibération n°2011-026

Objet : élections des membres du bureau

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical procède à l'élection des membres du bureau.

1^{er} Vice-président :

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	7	13
Représentés	1	2

Se déclarent candidats : Jean-François EDME
Jean-Michel RABIET

Résultat du scrutin :

Votes blancs : 1

Votes nuls : 0

Monsieur Jean- François EDME obtient 13 voix

Monsieur Jean-Michel RABIET obtient 17 voix

Est élu 1^{er} Vice-président du Comité Syndical au premier tour du scrutin, Monsieur Jean-Michel RABIET.

2nd Vice-président :

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	Départ de Monsieur Bernard GENDROT (donne pouvoir à Jean- Michel RABIET)
Présents	6	13	
Représentés	2	2	

Se déclarent candidats : Jean-François EDME
Jean LIPP

Résultat du scrutin :

Votes blancs : 0

Votes nuls : 1

Monsieur Jean-François EDME obtient 12 voix.

Monsieur Jean LIPP obtient 18 voix.

Est élu second Vice-président du Comité Syndical au premier tour du scrutin, Monsieur Jean LIPP.

1 secrétaire :

Se déclare candidat : Dominique ROBIN

Monsieur Dominique ROBIN obtient 31 voix et est élu secrétaire à l'unanimité.

Membres :

Monsieur Francis ARNOUD obtient 31 voix et est élu membre du bureau.

Monsieur Jean-François EDME obtient 31 voix et est élu membre du bureau.

Monsieur Gérard JEANNEL obtient 31 voix et est élu membre du bureau.

Délibération 2011-027 Objet : Quitus au Président sortant

En l'absence du Trésorier le Langres, les membres du Comité Syndical à l'unanimité décident d'attendre la réunion du prochain Comité Syndical pour délibérer sur le quitus au Président sortant pour la gestion des comptes du Syndicat.

Délibération n°2011-028 Objet : Délégations du Syndicat

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, désigne les délégués et représentants du Syndicat auprès des organismes extérieurs comme suit :

Délégués au Conseil d'Administration de l'Office de tourisme du Pays de Langres :

- Madame Marie-Christine BLONDELLE
- Monsieur Jean-Pierre MARECHAL
- Monsieur Dominique ROBIN
- Madame Monique TITUS-CARMEL
- Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN

Délégué à l'Association du Pays de Langres :

- Madame Marie-José RUEL

Suppléant du Président du SMAT à la Maison Départementale du Tourisme de Haute-Marne

- Monsieur Jean LIPP

Désignations d'un membre du Comité Syndical délégué au CNAS (Comité National d'Action Social)

- Madame Yvette ROSSIGNEUX

GROUPES DE TRAVAIL

Monsieur Didier JANNAUD propose de créer un groupe de réflexion sur la construction d'un schéma directeur pour le syndicat axé sur l'hébergement et la mise en valeur du Pays de Langres, porte d'entrée du futur Parc National.

Délibération n°2011-029 Objet : Groupes de travail

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- arrête la composition des groupes de travail chargés du suivi des programmes décidés par le Comité Syndical et constituant également comité de pilotage des études, comme suit :

Schéma : Marie-Christine BLONDELLE, Jean-François EDME, Bernard GENDROT, Charles GUENÉ, Didier JANNAUD, Jean LIPP, Jean-Pierre MARECHAL, Jean-Marc MOLLET, Dominique ROBIN, Jean-Marie VOILLEMEN

Lac de la Liez : Jacky BULIN, Dominique CHAUFOR, Didier JANNAUD, Jean-LIPP, Jean-Pierre MARECHAL, Jean-Marie VOILLEMEN

Lac de Charmes : Francis ARNOUD, Gérard JEANNEL, Jean LIPP, Jean-Pierre MARECHAL, Marie-José RUEL, Jean-Marie VOILLEMEN

Lac de la Mouche : Pierre CESCO, Didier JANNAUD, Yvette ROSSIGNEUX, Philippe SAURET, Jean-Marie VOILLEMEN

Lac de la Vingeanne : Jean-Paul BREDELET, Jean-François EDME, Charles GUENÉ, Guy JANNAUD, Jean-Michel RABIET, Dominique ROBIN, Jean-Marie VOILLEMEN

Randonnées et sites : Marie-Christine BLONDELLE, Jean-Paul BREDELET, Marie-José RUEL, Monique TITUS-CARMEL, Jean-Marie VOILLEMEN,

Fluvial : Francis ARNOUD, Jean-François EDME, Charles GUENÉ, Gérard JEANNEL, Jean-Michel RABIET, Dominique ROBIN, Jean-Marie VOILLEMEN,

Les groupes de travail sont ouverts aux maires, délégués communaux, représentants d'organismes, en fonction des besoins.

Délibération n°2011-030 Objet : Commission d'Appel d'Offres permanente

Vu :

- l'article 22 du code des Marchés Publics 2006 relatif aux Commissions d'Appel d'Offres à caractère permanent,

Considérant :

- la nécessité pour le Syndicat Mixte de se doter d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent,
- que cette Commission pourra être réunie en cas de besoin pour toutes consultations et appels d'offres passés par le Syndicat Mixte,
- qu'une Commission spécifique pourra être créée par le Comité Syndical si besoin est, pour une opération particulière,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés arrête la composition de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent comme suit :

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN

Son représentant : Francis ARNOUD

Titulaires :

- Jean LIPP
- Jean-Marc MOLLET
- Jean-Michel RABIET
- Bernard GENDROT
- Jean-Pierre MARECHAL

Suppléants :

- Monique TITUS-CARMEL
- Gérard JEANNEL
- Marie-José RUEL
- Dominique CHAUFOR
- Charles GUENE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide que le lieu de réunions du Comité Syndical sera précisé sur la convocation en fonction des disponibilités des salles ou dans un lieu décidé par le Comité Syndical qui aura précédé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide :

- de charger le Président, par application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par délégation du Comité Syndical, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :
1. d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés Syndicales utilisées pour les services publics du Syndicat,
 2. de fixer dans la limite de 15 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit du Syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal,
 3. de procéder, dans les limites fixées par le Comité Syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
 4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services, de maîtrise d'œuvre et des accords cadres qui peuvent être passés sans formalités préalables, ainsi que toute décision concernant leurs avenants jusqu'à un plafond de 30 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 5. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et 1 500 € annuel,
 6. de passer les contrats d'assurance,
 7. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat,
 8. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
 9. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 10. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
 11. d'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Comité Syndical ;
 12. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite de 4 600 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures

Langres le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN